

# LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ en NOVEMBRE 2019



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre a été célébrée à Le Bonhomme par Jean-François BOTTINELLI maire de Le Bonhomme en présence de Jean-Marie MULLER maire de Lapoutroie, d'adjoints et de conseillers des 2 communes, du général Muller, d'anciens combattants, des pompiers, de la gendarmerie, de la musique de Lapoutroie et d'habitants.



Après la messe célébrée en l'église St Nicolas, tout le monde s'est retrouvé place de Kernillis devant le monument aux morts pour la célébration du 101ème anniversaire et comme l'a rappelé dans son discours le maire de Le Bonhomme : les leçons du passé nous les tirons chaque années en nous recueillant au pied du monument aux morts, soyons les garants d'une paix durable sur notre continent.

N° 9

Restons vigilants et transmettons notre histoire, car le 11 novembre célèbre la fin des combats, la victoire et la paix retrouvées. L'hommage aux soldats morts pour la France est l'occasion de se souvenir et d'inviter à la réflexion en tirant des leçons pour demain. Après le dépôt des gerbes en mémoire des morts des 2 villages par les Maires, les combattants et le souvenir français, il s'en est suivie la minute de silence, la sonnerie aux morts et la Marseillaise par la musique de Lapoutroie entonnée par toute l'assemblée.



La cérémonie s'est poursuivie par une remise de médailles et de diplômes. Le Mérite UNC Argent à Robert Claudepierre pour avoir exercé la fonction de trésorier pendant 13 ans, le Mérite UNC Vermeil aux deux Porte-Drapeau Lucien Pierrevelcin et Denis Maire pour une trentaine d'années de bons et loyaux services et le Mérite UNC vermeil pour Yves Florance pour 17 années de présidence de la section UNC du Bonhomme. A l'issue de la cérémonie, l'ensemble des participants s'est retrouvé à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié.



# JOYEUX ANNIVERSAIRE

## ANNIVERSAIRE DE LA DOYENNE ET DU DOYEN

### LUCIENNE HUMBERT, 98 ans DOYENNE DE LE BONHOMME



Notre doyenne Lucienne HUMBERT a fêté ses 98 ans le 17 novembre 2019.

Née dans notre village le 17 novembre 1921 et fille de Joseph BLAISE et Augustine FLORENCE. Après sa scolarité à l'école des filles du Bonhomme sous l'autorité et l'enseignement des sœurs, elle a travaillé notamment à la fromagerie locale Charles MINOUX, dans les plantations forestières de la commune et de temps en temps chez sa belle sœur à l'hôtel restaurant du Lion d'Or. Elle a épousé André HUMBERT et de cette union est né en 1954 Jean-Marc.

### MARIN LAMBOLEZ, 96 ans DOYEN DU BONHOMME



Marin LAMBOLEZ, doyen du Bonhomme, fête ses 96 ans le 23 novembre 2019.

Il a vu le jour le 23 novembre 1923 à Rupt-sur-Moselle, dans la famille de Paul LAMBOLEZ et Suzanne CREUSOT. Après ses études au collège de Saint Dié, il a été expulsé en août 1944 avec sa famille dans les Alpes de Haute Provence, puis a rejoint le maquis à Digne le 15 août 1944. En 1945, il s'est engagé dans la 1<sup>ère</sup> armée française et a participé à la guerre d'Indochine. De retour au Bonhomme en 1947, il est entré

dans la vie active comme contremaître au tissage, puis a gardé son poste dans l'usine devenue SINPAL, spécialisée dans la transformation des matières plastiques : il y a terminé sa carrière dans cette usine, comme responsable de la réception et de l'expédition.

Le 9 juillet 1949, il a épousé Ginette Stocker et de cette union est né en 1954 Michel.

## PREPARATION POUR L'HIVER

→ En montagne, il est nécessaire et obligatoire d'équiper sa voiture pour circuler en toute sécurité sur les routes enneigées de notre commune. Aussi, il est prudent d'équiper son véhicule, dès l'arrivée de chaque hiver, de pneus et/ou de chaînes à neige pour se protéger soi-même et les autres de tout accident.

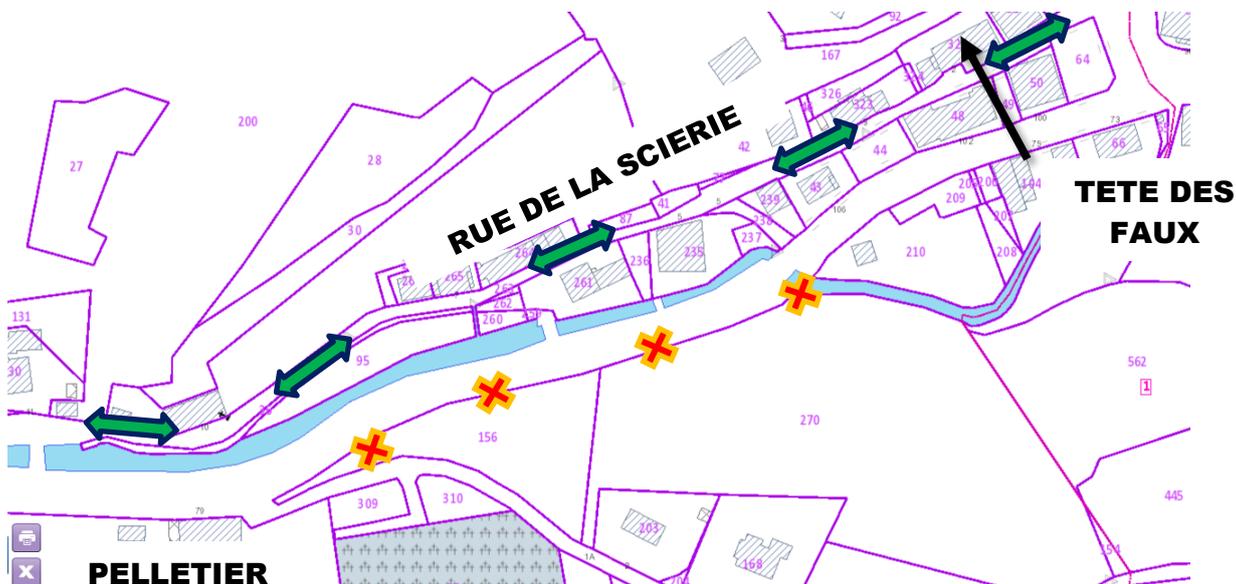


→ Il est rappelé à la population et notamment les agriculteurs qu'il est nécessaire d'enlever ou de déposer les piquets de parcs des prés, qui sont en bordures de chemins, afin qu'ils ne soient pas détériorés lors du passage des chasse-neige et également faciliter le travail de ces derniers.

D'avance merci pour votre compréhension.

## CONDITION DE DENEIGEMENT

Le trottoir (✗) entre le restaurant de la TETE DES FAUX et la famille PELLETIER ne sera plus dégagé, l'accès se fera par la Rue de la Scierie ( ↔ ) pour des raisons de sécurité des piétons et du déneigement.



Le déneigement est réalisé en fonction des conditions météorologiques sous la libre appréciation du responsable technique.

Il est rappelé que le déneigement sera réalisé dès que les chutes de neige atteignent un minimum de hauteur **de 5 à 10 cm**.

Le déneigement des trottoirs le dimanche ne sera pas effectué sauf circonstances particulières qu'il appartiendra aux ouvriers communaux d'identifier.

Et si vous êtes un peu éloignés des axes principaux, pensez à vous stationner sur les différents parkings disponibles dans notre village.

***Soyez patients et vigilants !***

***Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez vous déplacer dans les meilleures conditions possibles compte-tenu de l'intensité des intempéries !***

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME**

**SEANCE du vendredi 12 décembre 2019 – 20 h00 - Salle de la mairie -**

**PERSONNEL - Modification de la durée hebdomadaire de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire, et vu les différentes lois, les différents décrets et avis, considérant qu'il convient de modifier le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'agent d'entretien compte tenu de la charge de travail et du désir de l'intéressé, considérant qu'il convient de porter le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 21 heures 00 minutes (soit 21/35èmes) à 24 heures 30 minutes (soit 24,50/35èmes) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, considérant que la présente modification du nombre d'heures de service hebdomadaire est supérieure à 10 % , considérant que la présente modification n'a aucune incidence sur l'affiliation à la Caisse de retraite de l'agent (IRCANTEC), considérant que la présente modification du nombre d'heures de service hebdomadaire est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal.

Après délibération, et à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve cette décision.

**AMELIORATION PASTORALE - Lieu-Dit Les Hopel - Modification de la DCM  
n°DEL 2019 08 04 du 04 octobre 2019**

Madame SCHLUPP Corinne, 3<sup>ème</sup> adjointe sort de la Salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal du projet d'amélioration pastorale déjà présenté lors des réunions du conseil municipal en date du 25 janvier dernier, délibération n° DEL\_2019\_01\_02 et en date du 04 octobre 2019, délibération n°DEL\_2019\_08\_04.

Monsieur le Maire rappelle les étapes de la procédure concernant une amélioration pastorale. En premier lieu, la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec l'agriculteur et la collectivité concernée, constitue le dossier, ledit dossier est alors soumis au conseil municipal pour approbation. Cependant, afin que la Chambre d'Agriculture réalise le montage de ce dossier, il convient de signer un Contrat de Prestation. Le tarif de cette prestation est de 655,20 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet aura un coût nul pour la commune.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de contracter avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'un contrat de prestation à durée préfixe pour la constitution du dossier d'amélioration pastorale et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**AMELIORATION PASTORALE - - Lieu-Dit Les Hopel**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et en concertation avec l'exploitant agricole locataire :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Hopel	07	106
Hopel	07	103
Hopel	07	107

Il est proposé au conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à

53 616,97 € H.T.

---

63 887,58 € T.T.C.

---

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » (crédits Etat du fonds national d'aménagement et de développement du territoire – FNADT) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le projet présenté, décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement, sollicite les subventions et le cas échéant, autorise le Maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.

**BUDGET COMMUNAL M14 - DM n°3/2019 - Amélioration pastorale**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de décision modificative de budget afin d'allouer les crédits nécessaires à l'amélioration pastorale concernant le lieu-dit « Les Hopel » venant d'être votée.

Ainsi, il convient de prendre une décision modificative budgétaire afin de mettre en cohérence le budget avec la décision venant d'être prise comme suit :

Imputations budgétaires	Montant au budget prévisionnel 2019	DM n° 3/2019	Totaux
D 2118	0,00 €	63.888, 00 €	63.888,00 €
R 1321	273.389,00 €	12.778,00 €	286.167,00 €
R 1323	5.000,00 €	25.555,00 €	30.555,00 €
R 1327	3.710,00€	12.778,00 €	16.488,00 €
R 1328	3.432,00 €	12.777,00 €	16.209,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, vote les crédits budgétaires de dépenses et de recettes selon ci-dessus et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

### **BOIS D'AFFOUAGE - Tarifs à compter du 1er octobre 2020**

Madame Corinne SCHLUPP, 3<sup>ème</sup> adjointe, réintègre la Salle du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des coûts actuels de vente du bois d'affouage : le stère de bois résineux a un prix de 30,00 € HT tandis que le stère de bois durs se vend à 42,00 € HT. Il s'avère que le coût de revient d'un stère est de 42,00 € HT. Ainsi, le bois d'affouage résineux est vendu à perte.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'augmenter le prix du stère de bois durs en le fixant à 45,00 € HT et rappelle que chaque foyer ne peut se voir attribuer qu'une seule corde de bois durs par année, décide d'augmenter le prix du stère de bois résineux en le fixant à 35,00 € HT et rappelle que chaque foyer ne peut se voir attribuer que deux cordes maximums de bois résineux, abroge la délibération en date du 6 novembre 2015, charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération et l'autorise à signer tous documents découlant de la présente décision.

### **TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTES ET TRANSPORTS AMBULANCIERS - SAISON HIVERNALE 2019-2020**

Les frais de secours sur piste relèvent de la délibération en date du 23 novembre 2018. Après renseignements pris auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement pour le site du Lac Blanc et d'autres communes sur le ban desquelles se situe une Station de ski, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la saison 2018-2019 pour la saison 2019-2020.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier, soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	40,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	170,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	290,- euros
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,- euros
Secours en motoneige	55,-euros
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

\*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace, ...

Décide d'appliquer les tarifs suivants relevant de la convention relative aux prestations de transports sanitaires du 10 juillet 2017 sur le domaine Lac Blanc 900 et Lac Blanc 1200 pour le ski alpin et sur le domaine Lac Blanc 1200 pour le ski nordique, abroge la délibération en date du 23 novembre 2018 et charge le Maire de toutes les modalités liées à cette délibération.

Transport par véhicule sanitaire terrestre (dans la limite de 40 km)	350 €
Transport par véhicule sanitaire terrestre (de plus de 40 km)	350 € (40 km) + 3,20 € par kilomètre supplémentaire

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposées les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droit.

#### **DENEIGEMENT - TARIFS - SAISON HIVERNALE 2019-2020**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du déneigement est assurée par trois déneigeurs privés.

La réunion « déneigement » s'est tenue le 21 octobre dernier au cours de laquelle, la commission a émis un avis favorable pour un prix de 79,00 € H.T./h contre 78,00 € H.T./h pour la saison passée en prenant en considération l'augmentation des coûts. Monsieur le Maire propose de retenir le prix de 79,00 € H.T/h.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, fixe le tarif du déneigement à 79,00 € H.T./heure, abroge la délibération en date du 23 novembre 2018 et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

#### **TERRAIN - LOCATION - INDICE DES FERMAGES 2020**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 pour l'année culturelle 2019-2020 a subi une hausse de 1,66 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique, que sur ledit arrêté, figure les *minimas* et les *maximas* entre lesquels doivent être contenus les fermages ; pour la polyculture (terres et prés), concernant les Landes en Montagne Vosgienne. Le prix actuel étant de 14,77 € par hectare. Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des locations à 15,02 € par hectare (application de la hausse de 1,66 %).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 portant les valeurs actualisées pour la période locative du 11/11/2019 au 10/11/2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, fixe le prix de la location des landes communales à 15,02 € par hectare à compter du 11 novembre 2019, abroge la délibération en date du 23 novembre 2018 et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente décision.

#### **TERRAIN - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC - DEFRICHEMENT - Section 13 parcelles 46 et 56 pour création d'un parking Station Lac Blanc 1200**

Les conseillers municipaux ont reçu le projet de défrichement par pièce jointe dans le mail accompagnant la convocation à la présente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle le projet. Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) a pour projet de créer un parking à la Station 1200 afin de palier au rétrécissement du parking existant en raison de l'installation de la Luge sur rails par la société Lac Blanc Tonique.

Voici les surfaces à défricher concernées :

Dénomination du projet	Section	Parcelle	Superficie totale de parcelle (are)	Superficie à défricher (are)
Parking déblais	13	46	2362,05	4,27
Parking remblais	13	56	1399,11	4,27
TOTALS			3761,16	8,54

Par ailleurs, de surcroît à une autorisation de défrichement, le projet pourrait être soumis à une procédure d'autorisation environnementale s'il s'avérait notamment que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation espèce protégée ou encore d'une déclaration loi eau.

Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé que le SMALB, représenté en son Président, Monsieur Guy JACQUEY, porte la demande d'autorisation de défrichement et l'éventuelle autorisation environnementale.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le projet tel que présenté par le SMALB et vu l'intérêt socio-économique pour la Station du Lac Blanc de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le projet même si la surface soumise à autorisation de défrichement devait encore évoluer, sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin par la présente délibération, l'autorisation de défricher les parcelles cadastrales définies ci-dessus d'une contenance totale de 8,54 ares, classées en zone NDS1 au POS communal pour le projet de création d'un parking, charge l'Office Nationale des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier, donne mandat à Monsieur Guy JACQUEY, Président du SMALB et agissant ès-qualité, pour obtenir les différentes autorisations administratives, notamment l'autorisation de défrichement ou l'autorisation environnementale si elle devait être nécessaire, interpelle le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc sur la nécessité de prendre attache avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'accomplissement de ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce projet.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Demandes Delta Revie - Sapeurs-Pompiers humanitaire du GSCF - AFM Téléthon - APAEI St André CERNAY – 2020**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception en Municipalité de plusieurs demandes de subventions pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, décide d'attribuer comme l'an passé une subvention de 100,00 € à l'organisme Delta Revie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'attribuer aux autres organismes les subventions demandées

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG - Modifications des statuts - Transfert de compétence soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire, retrait de la subvention à l'association « Par Monts et par Mots » et mise à jour**

La CCVK compte sur son territoire plusieurs structures de lecture publique : une médiathèque intercommunale à Kaysersberg Vignoble, une bibliothèque communale à Orbey et une ludo-bibliothèque communale à Lapoutroie.

Depuis 2015, les bibliothécaires des trois structures, épaulées par Martine Thomann, quelques élus de la commission culture et la médiathèque départementale, travaillent à une mutualisation de ces services sous la forme d'un réseau de bibliothèques, convaincues que la mise en réseau constitue une réelle augmentation du niveau de service pour tous les habitants de la CCVK.

Début 2019, Mme Bernhardt, directrice de la médiathèque, a rédigé un Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social (PCSES) qui pose le diagnostic de la lecture publique sur le territoire et dessine les grands axes d'un réseau de bibliothèques pour la CCVK. Ce PCSES a été présenté et validé lors de la commission culture du 21/11/2018

La mise en réseau des trois bibliothèques s'articule autour de 4 axes principaux, pour lesquels différentes actions ont été déclinées :

- Accès aux documents → carte unique, catalogue commun, circulation de documents, rédaction d'une charte de fonctionnement
- Accès aux services → portail web, horaires, médiation
- Communication et action culturelle → réalisation d'un support pour tous les habitants du territoire, programmation commune d'action culturelle
- Nouvelles ressources documentaires partagées

La première étape décisive de cette mise en réseau consiste à inscrire dans les statuts de la CCVK la démarche de soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire.

Par ailleurs, l'association Par Monts et Par Mots, qui portait jusque-là les animations de la médiathèque sur le territoire, ayant été dissoute au premier janvier au profit d'une régie directe des animations, la mention de la subvention qui lui était allouée pourra être retirée des statuts.

Il est également proposé de revoir la rédaction des compétences obligatoires afin que leurs libellés soient conformes au CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Par délibération n° 093/2019-AG du 25/09/2019, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a validé la modification de ses statuts et a ajouté le soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire, retiré la subvention à l'association "Par Monts et par Mots" et fait une mise à jour

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétence sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 des Conseils Municipaux représentant au moins 50 % de la population ou de 50 % des Conseils Municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence et sur la modification des statuts.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, vu l'article 5214-16 du CGCT, vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil Communautaire portant modification des statuts du 27/02/2019 actée par arrêté préfectoral le 27/06/2019, vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVK n° 093/2019-AG du 25/09/2019 approuvant la nouvelle rédaction des statuts dans lesquels le soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire est ajouté. La subvention à l'association « Par Monts et par Mots » est retirée et une mise à jour a été faite et vu le projet de statuts modifiés joints en annexe

après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide le retrait à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture) des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg l'alinéa Subvention à l'association "Par Monts et par Mots" pour l'organisation du programme d'animations culturelles, valide le transfert de la compétence soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire et donc l'ajout à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture), des statuts de la Communauté de Communes, valide la mise à jour de la rédaction de l'article 4 I Compétences obligatoires des statuts de la CCVK conformément au CGCT et valide les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

#### **MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un courriel a été réceptionné en Mairie concernant une motion de soutien à la population retraitée, courriel qui a été porté à la connaissance de tous les conseillers municipaux en pièce jointe de la convocation à la présente réunion.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion au vu de la situation délicate des personnes retraitées

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour, refuse de prendre la motion.

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - GLISSIERE DE SECURITE BOIS CHEMIN DE LA PETITE MONTAGNE**

Monsieur le Maire expose que les travaux de mise en place de glissières en bois, permettant de retenir les véhicules, faisant office de garde-corps, le long du Chemin de la Petite Montagne, afin de sécuriser la circulation, notamment en période hivernale, sur cette voirie fortement sujette au verglas, sont susceptibles d'être subventionnés par le reversement d'amendes de police pour un montant allant de 15 à 40% des dépenses, soit un montant maximum de 1 437,60 €.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

COUT DES TRAVAUX TTC	3 594,00 €
FCTVA	589,56 €
AMENDES DE POLICE	1 437,60 €
FONDS PROPRES COMMUNAUX - LE BONHOMME	1 566,84 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comporte la lettre de demande, le plan de financement, le devis, la page III B1 du Budget Primitif, l'arrêté municipal règlementant la circulation pour la réalisation des travaux.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, adopte le plan de financement exposé ci-dessus, sollicite l'attribution de la subvention pour le projet susvisé au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin d'un montant de 1 437,60 € et charge le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et l'**AUTORISE** à demander ladite subvention.

## **MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire propose de prendre une motion contre le plan de réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) prévoyant la fermeture de 143 trésoreries dans le Grand Est à l'horizon 2022, dont les premières modifications se feront ressentir dès 2020 et ce, en solidarité des trésoreries concernées, vu que l'on ferme de plus en plus de services.

Après délibération, à 1 voix contre, 12 abstentions et 1 voix pour, le Conseil Municipal, refuse de prendre la motion suivante :

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, présenté par Monsieur le Ministre Gérald Darmanin, nous inquiète et nous fait craindre le pire pour l'avenir des missions de service public et de l'emploi au sein de la DGFIP, d'autant plus que les territoires ruraux sont, à nouveau, les principales victimes de cette réforme.

Les nouvelles cartographies territoriales laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacées par des Services de Gestion Comptable dont le nombre sera extrêmement réduit, donc pas de proximité immédiate, et qui ne seront pas ouverts au public. Ainsi, la trésorerie de proximité disparaîtra purement et simplement.

Par ailleurs, ce plan de réorganisation prévoit également la fermeture et le regroupement des Services des Impôts des Particuliers et des Services des Impôts des Particuliers, pourtant déjà difficilement accessibles aujourd'hui avec souvent des heures d'attente.

Concernant notre territoire, le Haut-Rhin, ce sera la suppression de 14 Trésoreries, dont les communes les plus impactées sont les communes rurales, pourtant ce sont dans ces territoires que le besoin de service public de proximité est le plus important.

Aujourd'hui, les communes se battent pour maintenir les services publics de proximité, les Mairies deviennent alors multi-outils, notamment en reprenant les services postaux et en essayant d'insuffler à nouveau un attrait pour leur territoire. Les communes rurales sont victimes d'abandon de leur population, mais la perte des services de proximité en est en partie responsable, car après les Postes, les Ecoles, les Services de l'ordre, maintenant les Trésoreries.

Les lois sur la dématérialisation ont préparé ces suppressions et ces regroupements. En effet, des flux informatiques remplacent aujourd'hui les échanges humains, cela étant voulu par le progrès. Cependant, le Progrès ne doit pas oublier les anciennes générations peuplant nos territoires qui ont besoin d'une proximité humaine et non pas de discussion par écrans interposés.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

#### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0010**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti Section n°1 Parcelle n°436 - 70 Rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 07 a 86 ca.

#### **b) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 19 A0011**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente de 2 terrains bâtis Section n°2 parcelles n°220 et 330 - 10 Rue des Prunelles et Hintergass de superficies respectives de 08 a 68 ca et 01a 00 ca.

c) Date de la prochaine réunion de la commission forestière

Monsieur le Maire explique aux membres de la commission forestière présents qu'il conviendra de se réunir à l'occasion de la présentation de l'Etat Prévisionnel des Coupes avant le prochain conseil municipal. La semaine du 02 décembre au 08 décembre conviendrait.

La réunion est fixée au 02/12/2019 à 20h00.

Il est demandé à l'ONF de fournir à la commission des documents lisibles et compréhensibles avec un tableau simplifié des dépenses et des recettes nettes.

d) Espaces sans tabac

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un courriel provenant de la Ligue contre le Cancer a été reçu en Municipalité concernant la mise en place d'Espace Sans Tabac dans le département du Haut-Rhin avec l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Ces espaces, à travers l'installation de panneaux, ont pour but de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac, éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants ; promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ; préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ; rompre le lien entretenu par l'industrie entre les loisirs et le tabac.

Pour l'installation de panneaux dans une commune, la ligue contre le cancer doit connaître le nombre de panneaux et le mode de fixation souhaité par la commune. Ensuite, une convention est rédigée par la Ligue, signée par la Commune et le comité. La moitié des frais engagés pour la réalisation des panneaux sont réglés par le comité de la Ligue. Un devis et une maquette sont réalisés par l'entreprise CLOR. Après validation par la commune, la création est lancée, puis les panneaux sont récupérés par la commune. Une inauguration peut ensuite être envisagée si cela est le souhait de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y est favorable, en précisant qu'en cas d'avis favorable, une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal y est défavorable.

e) Réunion des élus du canton de Sainte-Marie-Aux-Mines avec les conseillers départementaux et en présence de la Présidence du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Monsieur le Maire consulte le conseil municipal à propos des points que ce dernier souhaiterait voir aborder lors de cette réunion des élus du canton de Sainte-Marie-Aux-Mines avec les conseillers départementaux, en présence de la Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Monsieur le Maire précise que les projets en cours et prévus dans le canton, le plan Patrimoine 68, les routes et infrastructures, les collèges, ainsi que l'avenir de l'Alsace seront abordés.

Le Conseil Municipal souhaiterait également qu'y soient abordés les points suivants :

- Faire respecter la réglementation de la circulation sur la RD 415 ;
- Concernant la Collectivité Européenne d'Alsace et la volonté de rendre payante les autoroutes de plaines d'Alsace, un questionnement se pose autour des orientations politiques de transport. En effet, les Cols, et notamment le Col du Bonhomme, risque d'être encore plus fréquenté du fait d'une autoroute payante, ainsi ne serait-il pas possible de rendre également les Cols payants afin de ne pas assister à l'effet inverse de la politique de limitation de la fréquentation des Cols par les Poids-Lourds, et dans ce cas, quid d'un reversement des taxes collectées ?

- Projet de réhabilitation des atelier-relais.

f) Entretiens Professionnels 2019

Les entretiens professionnels 2019 se sont déroulés à la mi-octobre. Le Conseil Municipal a discuté autour des sanctions prises à la suite de ces entretiens.

g) Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 13 décembre 2019 à 20h00 en Salle du Conseil.

\*\*\*

## **DANS NOTRE COMMUNE**

### **NOUVELLE ACTIVITÉ AU VILLAGE : DU YOGA LE JEUDI SOIR!**

Mélanie Doffin viendra les jeudis soirs assurer un cours de yoga d'une heure et demie, de 18h à 19h30, à la salle des fêtes du Bonhomme, à partir du jeudi 5 décembre.

Adeptes du yoga depuis l'âge de 15 ans, Mélanie a acquis une solide expérience de pratique du yoga, qu'elle a reçu de nombreux professeurs et avec des techniques variées.

Auto-entrepreneuse depuis 2014, elle dispense depuis 3 ans un cours de yoga hebdomadaire à Ammerschwhir, et assure diverses interventions ponctuelles, pour adultes comme pour enfants, dans la région.

Après une année passée à La Réunion, elle est de retour en Alsace, et propose donc son activité au Bonhomme.

## **Cours de Yoga au Bonhomme**

les jeudis soirs de 18h à 19h30



### **Mélanie Doffin**

Animatrice yoga pour enfants et adultes

Masseuse intuitive sur rendez-vous

Thérapeute manuelle et énergétique sur rendez-vous

**Salle des fêtes  
68650 Le Bonhomme  
Tél.: 06 61 57 84 41**

Siret : 804 282 457 00022

Ne pas jeter sur la voie publique

Il s'agira d'un cours de Hatha Yoga, le plus pratiqué en Occident, qui est accessible aux débutants comme aux plus expérimentés.

Le Hatha-Yoga est un enchaînement de postures (asanas en sanskrit) très simples ou plus compliquées, auxquelles est associé le contrôle de son souffle et la prise de conscience de son corps.

Dans une société de plus en plus oppressante, la pratique du yoga procure un véritable mieux-être à ses pratiquants: un entretien physique en douceur, une meilleure souplesse, une meilleure gestion du stress, des capacités de concentration et de mémoire accrues et de nombreux autres bienfaits.

Cours accessible à partir de 15 ans. Prévoir tapis de sol, couverture, coussin, et une tenue confortable. Séance découverte offerte. Plus d'informations : M. Doffin: 06.61.57.84.41

**A PARTIR DU 5 DECEMBRE 2019**

## SOIRÉE ROMAINE AU RESTAURANT LA TÊTE DES FAUX - VECCHIA ROMA



C'est une véritable immersion dans la Rome des Papes, entre le 17<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle, qui était proposée samedi 9 novembre, au restaurant Vecchia Roma du Bonhomme. Les clients fidèles se sont vite inscrits pour cette soirée originale et pleine de surprises. Outre le menu, inspiré de la tradition culinaire typiquement romaine, de nombreuses surprises avaient été concoctées par Giorgio Atzori, le restaurateur, et son équipe.

Dans un décor très soigné, le maître des lieux, en costume, a accueilli ses clients pour démarrer l'apéritif tout en fournissant de nombreuses explications quant à la période de la Vecchia Roma (Vieille Rome), qui indique la période de l'Etat Pontifical dans l'Italie du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle.

Après les entrées de charcuteries italiennes, de légumes grillés et d'artichauts à la romaine, les magnifiques costumes, portés par le personnel, ont été présentés, ainsi que les personnages emblématiques de cette période: Rugantino, le marquis del grillo, le pape Pie 9, les cardinaux, ou encore le bourreau. Une dizaine de clients ont pu se déguiser eux-mêmes et se prendre au jeu de cette soirée des plus inspirantes.

Après le plat, "penne a la papalina" et rôti de veau, M Atzori et son personnel ont présenté des danses typiques, comme la Tarentelle.

La suite de la soirée a été rythmée par des jeux anciens de bougies, une tombola, et même une scène de Sérénade, pour laquelle tout le monde est sorti, avec les costumes, vers 23h30.

Les convives ont poursuivi par une soirée dansante dans une ambiance très festive, enchantés par cette plongée dans l'univers enchanteur de la Vecchia Roma.

Giorgio Atzori propose ainsi régulièrement des soirées à thème, avec notamment pour la Saint Valentin, une soirée "Carnaval de Venise", avec les masques vénitiens typiques.

## STATION DU LAC BLANC : LA LUGE SUR DE BONS RAILS

L'offre des activités de la station du lac Blanc s'étoffe. Depuis juillet on s'affaire, à 1 143 mètres d'altitude, à la construction d'une piste de luge sur rail quatre saisons. Un investissement de 3,5 millions d'euros.

L'ouverture est prévue le 21 décembre. Patrice Perrin, directeur de la société Lac Blanc Tonique, exploitant la station, devant ce chantier d'envergure. Photo L'Alsace /Hervé KIELWASSER

On y skie, nordique ou alpin. On y fait de l'accrobranche ou des raquettes suivant les périodes. On y fait du VTT ou on y marche sur son sentier pieds nus. Désormais, on pourra y pratiquer la luge. La station du lac Blanc est en plein chantier de construction de sa « Tricky track », une piste de luge sur rail quatre saisons. A 1 143 mètres d'altitude, en face du restaurant des Crêtes, un nouveau bâtiment est sorti du sol et des rails métalliques s'élèvent vers le ciel, bien capricieux depuis quatre semaines. « Mais tout devrait être terminé dans les temps, pour une ouverture le 21 décembre », confie Patrice Perrin, l'exploitant de la station.

Dans le brouillard, le vent et le froid de novembre, la gare de départ - avec son local technique et son point d'accueil avec les caisses - ainsi que la piste prennent corps. D'immenses morceaux de 3 à 4 mètres de long, constituant la structure, attendent encore au sol de trouver leur place. « Nous allons bientôt avoir notre luge sur rail. Elle sera complètement guidée et sécurisée avec des freins électromagnétiques. C'est une offre qui se développe beaucoup depuis six à sept ans », poursuit Patrice Perrin. Un investissement de 3,5 millions pour la station, financé à hauteur de 20 % par la Région et le fonds européen de développement régional (Feder).

« Nous voulons faire en sorte que les gens s'arrêtent et ne poursuivent pas leur chemin vers le col du Bonhomme ou vers Orbey »



*La piste va passer sous un tunnel. Photo L'Alsace /Hervé KIELWASSER*

« On travaille sur ce projet depuis 2½ ans », raconte l'exploitant qui relate toute la phase administrative que demande une telle entreprise. « Depuis octobre 2017, et jusqu'à il y a trois mois », il a fallu réaliser des études de cas par cas, d'impact, répondre favorablement à l'évaluation environnementale... « Nous avons aussi passé beaucoup de temps à identifier le meilleur endroit de la station, accessible par en haut et par en bas, pour accueillir la piste, tout en ayant le moins d'impact paysager et environnemental. »

C'est au col du Calvaire, à hauteur du parking, que les départs et arrivées se feront. Un choix stratégique. « La vrille de la piste sera visible de la route, précise Patrice Perrin. En été, il y a beaucoup de passage sur la route des Crêtes. Nous voulons faire en sorte que les gens s'arrêtent et ne poursuivent pas leur chemin vers le col du Bonhomme ou vers Orbey. Donner de l'attractivité à la station. » Et, en hiver, proposer une parenthèse sympathique de six à sept minutes aux skieurs et autres randonneurs. Cette piste sera en effet quatre saisons et en circuit fermé. « On ne se voyait pas investir pour fonctionner juste quelques mois dans l'année. Et nous ne voulions pas non plus être dépendants du bike park. L'arrivée se fera donc au point de départ », souligne l'exploitant.



**1,1 km pour 700 mètres de descente et 400 de montée, une vrille à 360°.**

Les amateurs de sensations devraient y trouver leur compte avec un circuit que Patrice Perrin décrit comme « joueur ». 1,1 kilomètre pour 700 mètres de descente et 400 de montée ; un dénivelé de 80 mètres ; une vrille à 360°, deux « flip-flap », un passage au-dessus d'une piste de ski et un autre au-dessus de la piste de vélo, un tunnel, une descente en aérien... Une fiche technique alléchante. « La vitesse sera limitée à 40 km/h mais avec les caractéristiques de cette piste, je peux vous assurer que personne ne sera déçu ! », confirme le directeur de la société Lac Blanc Tonique.

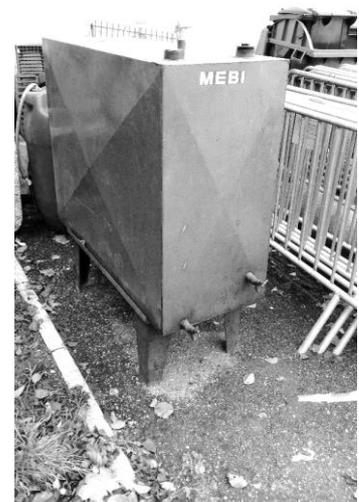
En attendant que la fameuse « Tricky track » soit achevée, et qu'elle puisse accueillir ses premiers passagers (\*) dans un mois et demi, tout le monde est à pied d'œuvre. La piste du lac Blanc devrait sans problème trouver son public. Son constructeur, Wiegand, n'est pas un nouveau venu sur ce terrain de jeu ; une vingtaine de pistes de luge en France sont sorties de son imagination.

Article DNA.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**A DONNER : CITERNE FIOUL**

La commune du Bonhomme donne une citerne fioul en tôle  
dim. : L 125 x l 50 x HT 100 cm.  
Celle-ci sera à enlever aux ateliers municipaux.  
Si vous êtes intéressés, merci de prendre attache avec la Mairie.



## **STOP AUX DECHETS SAUVAGES**

Les abandons de déchets, volontaires ou insouciant, aussi appelés dépôts sauvages, constituent un véritable fléau pour la commune.

**Pour ne pas faire de notre commune un dépotoir à ciel ouvert, apportez vos déchets encombrants à la déchèterie.  
Tout contrevenant sera verbalisé !**

### **Rappel : horaires d'ouverture des déchèteries**

Les horaires d'ouverture des déchèteries de la Vallée de Kayserberg vous permettent d'avoir accès tous les jours de la semaine (excepté le dimanche, le lundi et les jours fériés) à une déchèterie.

#### **KAYSERSBERG**

Mardi de 14h à 18h\*

Mercredi de 14h à 18h\*

Vendredi de 14h à 18h\*

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h\*

#### **ORBEY**

Mardi de 14h à 18h\*

Mercredi de 14h à 18h\*

Vendredi de 14h à 18h\*

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h\*

#### **SIGOLSHEIM**

Jeudi de 9h à 12h

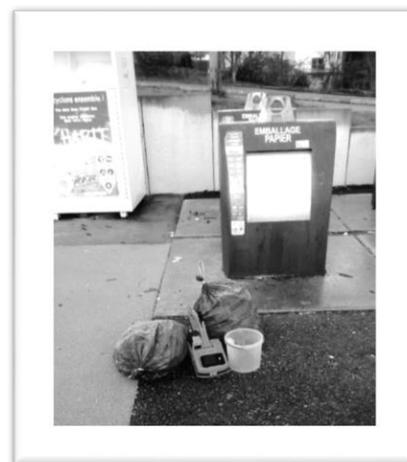
Vendredi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 12h

\* Fermeture à 17h en période hivernale (début novembre - fin février)

### **Déchets acceptés en déchèterie**

	<b>SIGOLSHEIM</b>	<b>KAYSERSBERG</b>	<b>ORBEY</b>
<b>Ameublement</b>		◆	
<b>Ampoules et tubes</b>		◆	
<b>Biodéchets *</b>	◆	◆	◆
<b>Bois</b>	◆	◆	◆
<b>Cartons</b>	◆	◆	◆
<b>Déchets toxiques**</b>		◆	◆
<b>Déchets verts</b>	◆	◆	◆
<b>DEEE***</b>	◆	◆	◆
<b>Encombrants ultimes</b>	◆	◆	◆
<b>Gravats</b>	◆	◆	◆
<b>Huiles usagées</b>	◆	◆	Bidons 10L max.
<b>Métaux</b>	◆	◆	◆
<b>Mobilier</b>		◆	
<b>Piles, batteries</b>		◆	◆
<b>Radiographies médicales</b>	◆	◆	◆
<b>Verre</b>	◆		
<b>Sacs prépayés</b>	◆	◆	◆



*Photo prise début novembre !*

**\* Biodéchets :**

Épluchures, restes de repas, arêtes et restes de poisson, coquillages et crustacés, os et restes de viande, fruits et légumes abîmés ou pourris, coquilles d'oeufs, croûtes de fromage, pain et pâtisserie, thé en sachets ou en vrac, marc et filtres à café, essuie-tout et serviettes en papier

**\*\* Déchets toxiques :**

Peintures, solvants, vernis, insecticides, antirouille, décapants,...

**\*\*\* DEEE :**

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique : réfrigérateurs, appareils de cuisson, téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables, outillage, jouets électriques,...

**Rappel :** lorsque vous achetez un nouvel équipement, le vendeur a l'**obligation** de vous reprendre l'ancien appareil.

**Modalités d'accès aux déchèteries pour les professionnels**

***Quantités***

Chaque apport est limité à 5m<sup>3</sup>

La limite annuelle de dépôt par professionnel, tous déchets confondus, est fixée à 100m<sup>3</sup>

***Paiement***

Des coupons (de 0,25m<sup>3</sup>, 0,5 m<sup>3</sup> et 1 m<sup>3</sup>) sont disponibles auprès des agents d'accueil des déchèteries. Ils font l'objet d'une facturation par le Service Déchets au titulaire du badge d'accès en déchèterie.

Tarifs -> <https://www.cc-kaysersberg.fr/dechets/collecte/tarifs-facturation-paiement.htm#tarifs-om>

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**SACS ROUGES - 2020**

**Où retirer les sacs prépayés inclus dans la part fixe annuelle 2020 ?**

**Les sacs prépayés inclus dans la part fixe annuelle 2020 peuvent être retirés, à partir du 1er décembre 2019, au choix :**



- ➔ Au Service Déchets (Kaysersberg) durant les horaires d'ouverture  
OU
- ➔ A la mairie de votre commune durant les horaires d'ouverture

**Ces sacs apparaîtront sur la facture d'acompte de part fixe émise en juillet 2020.**

## **SPORT et SANTE**

Exercices du mois à faire au moins 2 fois/ semaine en intercalant une journée cardio de type marche rapide, footing, vélo ou natation ou bientôt ski de fond, raquettes

### **NIVEAU BASIQUE**

**Effectuer 4 circuits avec 2 mn de repos entre les circuits :**

- 15 Montés de genoux
- 15 Superman (à plat ventre, montez simultanément les bras et les jambes)
- 15 Squats sautés (flexion, extension des jambes et impulsion vers le haut en fin de mouvement)
- 15 Planche twist (en position de gainage sur les coudes, pivotez alternativement à gauche et à droite).
- 15 Pompes (jambes tendues ou genoux au sol)
- 15 Tables (assis au sol, jambes repliées en appui sur les mains, bras tendus, poussez le bassin vers le haut).

### **NIVEAU INTERMEDIAIRE**

**Effectuer 4 circuits avec 2 mn de repos entre les circuits :**

- 20 Montés de genoux
- 20 Superman (à plat ventre, montez simultanément les bras et les jambes)
- 20 Squats sautés (flexion, extension des jambes et impulsion vers le haut en fin de mouvement)
- 20 Planche twist (en position de gainage sur les coudes, pivotez alternativement à gauche et à droite).
- 20 Pompes (jambes tendues ou genoux au sol)
- 20 Tables (assis au sol, jambes repliées en appui sur les mains, bras tendus, poussez le bassin vers le haut).

### **NIVEAU AVANCE**

**Effectuer 4 circuits avec 2 mn de repos entre les circuits :**

- 25 Montés de genoux
- 25 Superman (à plat ventre, montez simultanément les bras et les jambes)
- 25 Squats sautés (flexion, extension des jambes et impulsion vers le haut en fin de mouvement)
- 25 Planche twist (en position de gainage sur les coudes, pivotez alternativement à gauche et à droite).
- 25 Pompes (jambes tendues ou genoux au sol)
- 25 Tables (assis au sol, jambes repliées en appui sur les mains, bras tendus, poussez le bassin vers le haut).

**(Toutes les séances sont testées avec d'autres participants avant d'être mises sur le Petit Bonhommien. Si toutefois les explications ne sont pas claires prière de me le faire savoir).**

## KRAV MAGA

Pour la 5ème année, les entraînements ont lieu le vendredi de 18h30 à 20h15 dans la salle multi-activités de l'école. Cette année un bon nombre de participants, est issu des villages voisins. Chaque séance se compose d'une partie renforcement musculaire, d'une partie technique-tactique, combats et se termine par des techniques de gestion du stress, étirements. Tout au long du cours des conseils sont donnés dans le domaine du cadre légal, postural et de l'entraînement physique.

Le prix est toujours de 50 € et un certificat médical est exigé. Il reste encore quelques places pour venir passer un moment convivial.

***De la douleur, de la sueur souvent, de la bonne humeur toujours.***

### Exercices pour soulager les tensions cervicales

L'origine de ces tensions est souvent issue d'une ***mauvaise posture*** : tension constante au niveau de la tête et de la nuque dû à des positions et des mouvements incorrects et un stress permanent au travail, dans votre vie privée ou lors de l'activité physique.

**Stress** : pression psychologique qui entraîne un taux de cortisol élevé qui entraîne une tension musculaire principalement dans toute la région dorsale.

Selon l'avis de nombreux experts, la raison principale de ces tensions provient d'un manque de mobilité de la colonne. Celle-ci est conçue pour tourner (rotations), se plier (flexions) et se redresser (extensions).

Cependant nous pratiquons souvent les mouvements inverses dans la vie courante. Nous sommes devenus accros au canapé et à la position assise. Ces positions néfastes sont très limitantes pour la mobilité de la colonne.

Il existe des méthodes pour soulager ces tensions à commencer par se faire un massage myofascial à l'aide d'une balle de tennis (dure) ou d'un rouleau en mousse ou rouleau de pâtisserie (sans appuyer).

#### EXERCICE 1 :

Partie supérieure et milieu du dos avec rouleau, balle de tennis ou golf.

##### Position de départ :

Allongez-vous sur le dos. Placez le rouleau en mousse sous votre dos au niveau des omoplates. Soulevez vos hanches et activez vos abdos et fessiers. Assurez-vous que vos hanches, votre dos et votre nuque soient alignés. Placez vos mains derrière votre tête pour soutenir votre nuque.

**Exécution** : Faites rouler doucement le rouleau de haut en bas pour masser les muscles de la ligne vertébrale.

Pour cibler des endroits particulièrement douloureux, utilisez une balle de tennis ou de golf et maintenir la pression jusqu'à ce que la douleur s'estompe.

#### EXERCICE 2 :

##### Position de départ :

Debout, dos contre le mur. Vos bras et votre colonne vertébrale toute entière doivent toucher le mur. Tirez vos omoplates vers l'arrière et vers le bas. Poussez le mur avec vos épaules, vos coudes et vos poignets.

##### Exécution :

Bougez vos bras de telle façon à former les lettres **WTUVI**.

Commencez par plier vos coudes et amenez-les au niveau de votre poitrine pour former un **W**.

Tendez vos bras de chaque côté au niveau de vos épaules pour former un **T**.

Pliez vos coudes à un angle de 90 degrés et levez-les à hauteur des épaules pour former un **U**.

Redressez vos coudes et levez vos bras en diagonale au-dessus de votre tête pour former un **V**.

Levez vos bras tendus au-dessus de votre tête pour former un **I**.

Répétez cet exercice plusieurs fois.

### EXERCICE 3 : Rotation de la colonne avec rouleau

#### Position de départ :

Asseyez-vous sur une chaise. Gardez le haut du corps droit et croisez vos mains derrière la tête, les coudes pointés vers l'extérieur. Placez le rouleau entre vos cuisses. Serrez vos cuisses pour stabiliser vos hanches.

#### Exécution :

Tournez votre tête, vos coudes, votre ceinture scapulaire et votre colonne d'un côté. En gardant cette position, courbez votre haut du corps d'un côté. Répétez plusieurs fois.

### EXERCICE 4 :

#### Position de départ :

Mettez-vous à 4 pattes. Placez vos mains à largeur d'épaules et pliez légèrement vos coudes. Gardez vos genoux à largeur de hanches. Votre corps doit être parallèle au sol. Placez l'une de vos mains derrière votre tête.

#### Exécution :

Ouvrez le haut de votre corps du même côté que la main placée derrière votre tête. Puis faites descendre le coude plié vers l'autre coude. Répétez le mouvement plusieurs fois. Les hanches doivent être stables et perpendiculaires au sol en permanence.

#### Contact :

**B. SCHLUPP** (préparateur physique DE, gestion du stress, shiatsu myoénergétique, audits sécurité). ☎  
06.48.48.40.03

# DANS NOTRE VALLEE



## FIN (PROVISOIRE) DE DÉVIATION



L'accès "normal" (par la rue du Geisbourg) au siège administratif de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sera rétabli à partir du vendredi 29 novembre.

La déviation par la zone artisanale d'Hinteralspach sera cependant remise en place pour une courte période fin janvier, début février 2020 pour permettre l'achèvement des travaux du pont du Geisbourg.

## ANIMATION ETE 2020



2020

Animations Eté  
pour les 6-17ans

Les pré-inscriptions  
sont ouvertes  
jusqu'au  
31 mars 2020

**Service Jeunesse de la Vallée de Kaysersberg**

31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE  
Tél : 03 89 78 21 55

[www.enfance-jeunesse-ccvk.fr](http://www.enfance-jeunesse-ccvk.fr)





## PREVENTION CONTRE LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Tous les ans, avec le début de l'automne et la reprise de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone figurent parmi les risques graves de l'hiver et sont responsables d'une trentaine de décès par an.

Les intoxications particulièrement en période de grand froid sont souvent liées à :

- un défaut de fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudière, cuisinière. . .) ;
- un manque d'aération et/ou de ventilation ;
- l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée ;
- l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint ;
- l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes.

Pour éviter ces risques, des gestes simples de prévention peuvent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver.

# OFFRE D'EMPLOI

## OFFRE D'EMPLOI LABAROCHE

CDI 8H hebdomadaire

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020

### L'Accueil de Loisirs Les Barot'chou recherche

*une personne avec ou sans qualification dans l'animation  
pour encadrer les enfants le temps de la pause méridienne 11h30 - 13h30  
en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis*



*Pour plus de renseignements  
Contacter Virginie au 03 89 49 86 86  
Mail: [barotchou68@gmail.com](mailto:barotchou68@gmail.com)*

*Ass. Les BAROT'chou  
296B Le centre  
68910 LABAROCHE*

#### Description de l'offre

Vous accompagnez les enfants pour assurer les déplacements aller/retour vers les écoles et les encadrez lors du repas de midi, pour le service et la surveillance le : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H30 à 13H30 au sein de la structure d'accueil périscolaire. Le poste est à pourvoir au 01/01/2020 auprès d'enfants de 3 à 11 ans.

#### Compétence(s) du poste

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles de vie en collectivité
- Animer les activités ludiques ou aider l'enfant lors d'activités d'éveil et d'apprentissage
- Entretien des espaces de vie et le linge de l'enfant
- Intervenir auprès d'enfants de 3 à 6 ans
- Intervenir auprès d'enfants de 6 à 10 ans
- Procéder à la toilette et aux soins de l'enfant
- Préparer et donner un repas, une boisson à l'enfant

#### Enseigne de l'employeur

ACCUEIL PERISCOLAIRE  
Mme La Directrice  
0389498686

#### Détail

Lieu de travail : 68173 - LABAROCHE  
Type de contrat : Contrat à durée indéterminée  
Nature d'offre :  
Durée hebdomadaire de travail : 08 H00 HEBDO  
Salaires indicatifs : Horaire de 10.03 Euros sur mois  
Qualification : Employé qualifié  
Conditions d'exercice : Horaires normaux  
Expérience : Débutant accepté  
Formation : CAP, BEP ou équivalent Enfance Souhaité BAFA bienvenu  
Effectif de l'entreprise : 3 à 5 salariés  
Secteur d'activité : autre orga.par adhesion volont

#### Pour postuler à cette offre

Téléphoner POUR PRENDRE RDV ou par mail : [barotchou68@gmail.com](mailto:barotchou68@gmail.com)  
ACCUEIL PERISCOLAIRE  
La Directrice  
0389498686

# NOUVEAU

SITE INTERNET:

## QUALITÉ DE L'AIR SUR LA COMMUNE

Un indice gradué de 1 à 10 a été mis en place pour faciliter l'information relative à la qualité de l'air. Il est déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations chargées de surveiller la pollution générale et intègre les principaux polluants atmosphériques, traceurs des activités urbaines (transport, tertiaire etc.), domestiques et industrielles :

- le dioxyde d'azote
- le dioxyde de soufre
- les particules
- l'ozone



→ Consulter l'indice de qualité de l'air du jour dans votre commune sur notre site : <https://lebonhomme.fr/>



\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## OPTICIEN A DOMICILE

Laurence HAAS : 06.49.51.75.90



*Sous réserve de vérifier auprès de votre mutuelle que cet organisme est agréé.*

Choisissez vos lunettes où et quand vous voulez !

Finis les problèmes de déplacement, de stationnement ou de perte de temps.

Opticienne diplômée et agréée, je me déplace sur rendez-vous dans un rayon de 50Km autour de Colmar du **lundi au vendredi de 8h à 20h.**

Vous préférez venir en magasin ? Je vous accueillerais dans celui-ci **le mercredi de 9h à 14h30** au **1 rue des étourneaux à Eguisheim (68420)**

Grâce à son atelier mobile, Opti'Dom vous offre tous les services d'un opticien traditionnel à portée de main :

- ♂ 2ème paire à 1€
- ♂ Forfait unifocal et progressif
- ♂ Garantie adaptation et casse
- ♂ Réparation et entretien de toutes lunettes

**N'hésitez plus !**

Contactez Laurence HAAS au 06.49.51.75.90 ou [optidom.68@orange.fr](mailto:optidom.68@orange.fr)

© 2014 Opti'Dom

# INFO FERMETURE



## LA POSTE ET MAIRIE

**Nous tenons à vous informer que les bureaux de La Poste et de la Mairie seront fermés à partir du mardi 24 décembre 2019 12h00 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclus.**

**Veillez prendre vos dispositions en conséquence.  
En vous remerciant d'avance de votre compréhension.**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

# INFO URBANISME



## DEPOT DES PERMIS

Nous souhaitons attirer votre attention sur les demandes de permis de construire (notamment pour une maison individuelle) déposées à partir du **15 novembre 2019** en mairie : compte tenu du délai d'instruction de 2 mois, la délivrance du PC ne pourra désormais plus intervenir sur la base du POS mais sur celles du **RNU**. Donc les règles de construction, voire la constructibilité du terrain pourraient être remises en question !

Par ailleurs, la Mairie de de Colmar, traitant les permis, sera fermée du 24 décembre au soir jusqu'au 2 janvier 2020.

## DEPOT DES DECLARATIONS PREALABLES

En ce qui concerne les déclarations préalables, les dossiers déposés à partir du **1 décembre 2019** seront traités sur la base du **RNU**.

Pour plus d'info sur l'évolution du PLUi, veuillez trouver ci-dessous le lien :

➔ [www.cc-kaysersberg.fr/habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm](http://www.cc-kaysersberg.fr/habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm)

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Directeur de la publication et de la rédaction : Jean-François Bottinelli Maire

Relecture : Corinne Schlupp adjointe, Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : [mairie-du-bonhomme@orange.fr](mailto:mairie-du-bonhomme@orange.fr)